

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DECISION MUNICIPALE

N° 2023/

016

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC
LIGUE HDF AVIRON - PAAVILLON**

3.5 – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Considérant la demande exprimée par la **Ligue des Hauts-de-France d'Aviron**, d'utiliser la salle de musculation et les vestiaires hommes et femmes du **PAavillon** situé sur le domaine du **PAarc, 41 chemin du Guindal**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Ligue des Hauts-de-France d'aviron pour la mise à disposition de ces équipements.

Article 2 : La convention est consentie à titre **gratuit** et prend effet le **1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023**. L'utilisation est établie selon un planning établi par la **Direction Attractivité**, gestionnaire de l'équipement.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **13 FEV. 2023**

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **13 FEV. 2023**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **13 FEV. 2023**